Date de dépôt : 13 mai 2015

Pétition

En faveur d'une politique d'éco-mobilité pour la prolongation du tram 15 à Lancy

Mesdames et Messieurs les députés,

Considérant :

- le projet de prolongation du tram 15 depuis l'arrêt « Palettes » à Lancy, par le chemin des Palettes, l'avenue du Curé-Baud, la route de Base et desservant les Cherpines jusqu'à Perly;
- la loi H 1 50 (art. 4, al. 1) prévoyant que « la traversée de Lancy devra se faire sans diminution de la capacité routière »;
- l'absence, à ce jour, d'un projet concret d'aménagement de cette prolongation du tram 15;
 - le large soutien populaire (2490 signatures récoltées) apporté à l'initiative populaire communale « *Pour une intégration respectueuse du tram à Lancy* » qui vise à améliorer la qualité de vie du quartier Semailles/Palettes/Voirets;
- le vécu quotidien, par les habitants de ce quartier, de nuisances liées au trafic de transit :
 - bruits, pollution, risque d'accidents,
 - sortie des parkings et des garages souterrains des immeubles longeant ces rues, très difficile aux heures de pointes,
 - accès périlleux depuis l'arrêt actuel « Palettes » vers le chemin des Palettes par le rond-point des « Communes Réunies » pour tous les types de mobilité,
 - absence de pistes cyclables aux chemins des Palettes et des Semailles ;

P 1943 2/2

 la présence d'un EMS et de Foyer Handicap sur le chemin des Palettes, entre le chemin des Semailles et l'avenue du Curé-Baud. Actuellement, l'accessibilité et les déplacements pour les personnes en chaises roulantes ne sont pas faciles et il est à craindre que le projet de prolongation du tram 15 va encore limiter davantage la mobilité pour ces personnes;

 la présence de l'Ecole en Sauvy à proximité du giratoire chemin des Palettes et avenue du Curé-Baud. Le passage du tram, conjugué avec le trafic de transit, rendront l'accès à cette école très difficile et dangereux pour les écoliers,

les pétitionnaires demandent au Grand Conseil et au Conseil d'Etat de :

- mettre en place un projet d'éco-mobilité pour la prolongation du tram 15 à Lancy, en favorisant les différentes mobilités douces (vélo, piéton), en améliorant la sécurité des résidents, en réduisant le trafic de transit et les nuisances dans le quartier Semailles/Palettes/Voirets;
- modifier la loi LRTP (loi sur le réseau des transports publics) H 1 50 (art. 4, al. 1) en supprimant le paragraphe prévoyant que « la traversée de Lancy devra se faire sans diminution de la capacité routière ».

N.B. 30 signatures p.a. M^{me} Erika Brademann 29, chemin des Semailles 1212 Grand-Lancy